

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 28 janvier 2016

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez-Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, , Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saqout, Mme Eléonore Viora, M. Maxime Baudouin, Mme Agathe Saudubray, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Marie Georges, Mme Coralie Witzleb, M. Mathieu Cluzel, , Mme Christèle Hervé, Mme Mireille Motteau, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, Mme Christine Poirier, M. Bruno Boissavit, Mme Christelle Pragnon, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Caroline Gonzalez, Mme Fadila Trouvé, M. Benoît Wolf, M. Germain Rousseau, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Hervé Marchais.

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 3 décembre 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres élus.

2. Informations générales

Nadine Imbault informe les membres de la CFVU de l'évolution de la campagne d'évaluation 2016-2017.

Comme annoncé lors de nos séances précédentes, des classeurs virtuels ont été adressés aux responsables de spécialités de master et licences professionnelles et aux responsables de mention de licence, pour réaliser l'évaluation exigée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Chaque classeur contient la lettre de cadrage ainsi que la grille des 15 points d'attention demandés et le guide pour réaliser l'auto-évaluation. Des codes couleur sont mis en place pour distinguer ce que demande le HCERES des points d'attention supplémentaires sur lesquels les équipes sont appelées à réfléchir. Le classeur comprend également les documents administratifs (cadre national des formations, nomenclature, cahier des charges des Conseils de perfectionnement, équipes pédagogiques licence/master, évaluation du précédent contrat), les données statistiques (effectifs étudiants, insertion professionnelle) l'évaluation des formations (rapport de résultats pour chaque année d'enquête), l'évaluation des enseignements (liste des enseignements évalués depuis 2012-2013), et les données spécifiques HCERES (tableaux de données).

Un cours dédié à l'auto-évaluation a également été ouvert sur Célène. Les responsables pédagogiques sont automatiquement inscrits à ce cours et toute personne intéressée peut faire la demande d'inscription à l'adresse autoevaluation@univ-tours.fr.

Le retour des auto-évaluations doit se faire au plus tard début mai, par spécialité pour les masters, ou parcours pour les licences. Les synthèses seront faites par les responsables de mention en mai-juin, avec l'accompagnement du Centre d'Accompagnement à la Pédagogie

(CAPE) et le Service des Etudes et des Formations (SEF). Les dossiers seront ensuite remontés au HCERES par mention entre juillet et octobre.

Concernant la campagne d'accréditation, le dépôt des dossiers devra se faire entre mai et octobre 2017. Le projet stratégique de site (la COMUE) comporte nécessairement un volet relatif à la formation. Dans le présent dossier d'accréditation, l'établissement, qu'il soit membre de la COMUE ou associé, présente la déclinaison de son projet en cohérence avec **ce projet stratégique de site**.

Le dossier d'accréditation comprendra quatre parties : stratégie de formation de l'établissement (diagnostic, axes de stratégie ...), prise en compte de la stratégie nationale (qualité des formations, organisation et pratiques pédagogiques, orientation et insertion professionnelle, accompagnement des enseignants...), architecture de l'offre de formation (fiches AOF, 4 pages par formation) et capacité de l'établissement à mobiliser les moyens correspondant à son offre de formation, diplômes universitaires inclus.

3. Pédagogie

- **Présentation du Centre de Formation d'Apprentis Inter Universitaire Région Centre (CFA IU RC)** par Xavier Terrien, Directeur du CFA (cf document joint).

M. Terrien rappelle que le CFA a été créé en 2004 et gère les formations par apprentissage des universités de Tours et d'Orléans. Il comprend un bureau et un conseil d'administration composés de représentants des deux universités et du monde économique. 90 formations représentant 1396 apprentis sont ouvertes à l'apprentissage et 9 dossiers seront étudiés par le Conseil Régional du Centre-Val-de-Loire pour la rentrée 2016.

Les principaux avantages de la formation en apprentissage à l'université consistent en une augmentation des relations avec les entreprises et une meilleure adaptation de la formation aux besoins de celles-ci. Les apprentis bénéficient d'une rémunération, ne règlent pas leurs droits d'inscription pris en charge par le CFA et bénéficient de différentes aides pour le transport et l'hébergement. Ils acquièrent par ailleurs une expérience professionnelle facilitant leur insertion dans le monde du travail.

M. Terrien termine sa présentation en indiquant à la commission qu'un nouveau type d'apprentis vient d'être créé dans le domaine de l'enseignement, les Etudiants Apprentis Professeurs, dispositif réservé aux étudiants souhaitant devenir enseignants dans le premier ou le second degré.

- **Présentation de la charte d'utilisation réseaux sociaux**

Emmanuelle Audoux, directrice de la communication à l'université, et Florence Dambrine, responsable du pôle digital, présentent cette charte d'utilisation de la page facebook de l'université. Cette page gérée par le pôle digital du service Communication est utilisée pour la publication d'informations institutionnelles concernant la vie du campus, les activités étudiantes, la formation, la culture.... et s'adresse donc plus particulièrement aux étudiants, tout en étant accessible à tous. Afin d'éviter toute dérive et dans un souci d'éthique et de respect pour les utilisateurs, une charte rappelant certains principes a été rédigée.

Ce document est voté à l'unanimité.

- **Déclinaison de l'offre de formation en compétences**

Présentée par Gaëlle Berton, enseignante à l'Ecole Polytechnique de l'Université.

La démarche « compétences » qui a été appliquée à l'EPU permet une réflexion collective, une implication des professionnels et surtout de définir le profil de compétences de chaque étudiant selon sa formation. (cf document joint)

➤ Relations Internationales

Modification du règlement des études et des examens de licence et de master pour les étudiants d'échange.

Pour la mobilité entrante, le relevé de notes stipulant les dates précises de début et fin de semestre devra comporter à son verso, l'échelle de notation ECTS applicable dans l'UFR où l'étudiant d'échange entrant a son inscription principale. Cette échelle est établie chaque année par la Direction des Relations Internationales, à partir d'une extraction Apogée qui calcule les notes plancher et plafond par semestre et par niveau d'études de l'UFR à l'année n- 1.

Pour la mobilité sortante, l'échelle de notation ECTS spécifique à la composante de l'université de Tours sera rapprochée du relevé de notes obtenues dans l'université d'accueil pour aider le jury à délibérer.

Les paramétrages des relevés de notes dans APOGEE permettent chaque année d'inclure les dates de début et de fin de semestre.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

➤ Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

- Présentation du **statut étudiant entrepreneur** et du **contrat d'engagement « Etudiant-Entrepreneur »** par Isabelle Calmé, enseignante à l'Institut d'Administration des Entreprises et chargée de mission Pépite.

Ce statut permet d'avoir accès à des prestations telles que le co-working et de bénéficier d'un accompagnement. L'étudiant signant un contrat « Etudiant-Entrepreneur » peut, s'il le souhaite et avec l'accord du responsable de sa formation, substituer le cas échéant son projet d'entreprise à la période de son stage.

Les membres de la commission votent favorablement à l'unanimité.

- Renouvellement du **Certificat Universitaire « Entrepreneuriat, innovation et stratégie »**.

L'ouverture de ce Certificat sera possible désormais au niveau des master 2 et plus seulement Master 1 et deux sessions de formation sont proposées chaque année. Cette formation s'adresse à tous les étudiants de master et doctorat à l'exception des étudiants en cursus de gestion. La formation a été allongée de 2 heures.

➤ U.F.R. Médecine

Ouverture du **Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires de Dermatopathologie**.

Il s'agit d'une formation complémentaire pour les internes de médecine titulaires d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées en anatomie et cytologie pathologiques ou dermatologie et vénéréologie. Ce diplôme se déroule sur 4 semestres avec 150h d'enseignements théoriques et pratiques sans surcoût financier pour l'établissement.

➤ U.F.R. Lettres et Langues

Licence de Lettres langues civilisation étrangère et régionale parcours espagnol

- *Modification des modalités de contrôle des connaissances en Licence de Langues Littératures Civilisations Etrangères et Régionales parcours espagnol année 2016-2017.*
 - Un examen terminal est ajouté au contrôle continu pour l'unité d'enseignement 13 à la 1^{ère} session (examen terminal pour les étudiants en Régime Spécial d'Etudes), oral en session de rattrapage.
 - Le nombre de contrôles continus n'est plus restreint à deux pour la L1.
 - En L3, pour l'UE 55-2, contrôle continu en session 1 (oral pour étudiants en Régime Spécial d'Etudes), oral en session de rattrapage.
- Les modifications sont votées à l'unanimité.

- *Statut expérimental pour 2016-2017 de nouvelles règles d'accès en session de rattrapage pour les trois années de licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales parcours Espagnol.*

Il s'agit d'élargir ce statut déjà adopté dans de nombreuses filières indiquant que seuls les étudiants ayant obtenu une moyenne d'au moins 8/20 en session 1 peuvent se présenter à la session de rattrapage.

Ces nouvelles règles d'accès sont votées à l'unanimité.

4. Conventions

➤ Conventions internationales

Création

- **Universidad Nacional de Bogota (Colombie)**
Convention de coopération relative à la mise en place d'un double diplôme de Master en Etudes Ibériques et Latino-Américaines/Maestria de Estudios Literarios - **U.F.R. Lettres et Langues.**

Cette convention a pour objectif la mise en place d'un double diplôme de master en études ibériques et latino-américaines, avec une équipe pédagogique de 6 membres minimum (dont 4 de l'Université François-Rabelais). Le programme pédagogique est établi par les deux partenaires. Les étudiants de Tours pourront suivre leur 2^{ème} année de master à Bogota, et les étudiants colombiens pourront suivre les enseignements du M1 à Tours. Cette convention concerne 2 étudiants par an.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement

- **Université de Bucknell (Lewisburg, PA, USA).**
Convention de coopération entre les deux universités.

Ce programme d'études spécifiques de Bucknell à Tours s'adresse à 30 étudiants par an sélectionnés par l'université de Bucknell (niveau de français attesté) pour suivre des cours proposés par l'université François-Rabelais ou des cours spécifiques sans s'acquitter de frais d'inscription à l'université François Rabelais. Une salle de cours et un bureau sont mis à la disposition de l'université de Bucknell avec une participation aux frais de 750 €.

L'université de Bucknell s'engage à accueillir quatre étudiants de L3 ou M1 sélectionnés par une commission mixte qui seront logés gratuitement et dont le niveau d'anglais est attesté.

L'université américaine propose également deux postes d'assistantat de français à mi-temps à des étudiants titulaires d'au moins une licence « Français Langue étrangère » ou « Langues Etrangères Appliquées ».

Le renouvellement de cette convention est adopté à l'unanimité.

➤ Conventions de partenariat

Créations

- **U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales**

- Convention de partenariat avec la **Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM)** - master 2 mention Droit Privé et Droit Public spécialité Conseil & Contentieux.

En raison de plusieurs modifications à apporter, cette convention sera proposée au vote ultérieurement.

- Convention de partenariat avec la **Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans (CRCC)** - Institut d'Administration des Entreprises -

Le but de cette convention est de mettre en place un partenariat entre la CRCC et l'IAE pour engager des actions communes en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants. La CRCC favorisera l'organisation de conférences, séminaires et colloques et versera une subvention de 1000 € par an à l'IAE. L'IAE participera de son côté à la promotion d'actions sur les métiers de l'audit légal.

La convention est votée sous réserve de deux modifications de forme.

5. Vie de l'Etudiant

➤ **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes**

- Désignation de 2 représentants étudiants à la Commission « Aides aux projets ».

Afin de pourvoir des sièges laissés vacants, un appel à candidatures a été fait pour siéger à cette commission. Deux candidates se sont déclarées.

Gaëlle Le Dantec et **Mélody Desvignes** sont désignées à l'unanimité pour siéger à la commission « Aides aux projets » en qualité de représentantes des élus étudiants à la CFVU.

- Compte-rendu de la commission « Aides aux Projets » du 26 novembre 2015.

24 projets ont été présentés par 19 associations. La commission a accordé des subventions à 21 projets pour un montant total de 36 866 €.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Compte-rendu de la commission d'exonération du 8 décembre 2015.

La dernière commission d'exonération de la rentrée universitaire a examiné 69 dossiers. 22 ont reçu un avis favorable et 13 un avis défavorable pour précarité non avérée. 22 dossiers ne répondaient pas aux critères et 12 dossiers n'ont pas été présentés suite à l'obtention tardive d'une bourse sur critères sociaux et/ou d'une allocation annuelle par les étudiants. Le montant total des exonérations accordées à cette dernière commission s'élève à 6 949 €.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.